

DELIBERATION

98 (7.1)

Le 28 novembre 2019, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SCHALK, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 novembre 2019

Présents : Mesdames et Messieurs SCHALK, RIVIERE, VOCANSON, MARTY, DRIOL, DUCREUX, CHAPOT, FABRE, J. BEAL, A. BEAL, BROT, LEVET, ESCOFFIER, LUIRE, GIAUME, BOIS-CARTAL, BOUZINA, KARA, PANGAUD, LAROCHE, JACOB, FESSY, CEYTE, MARRET, SEGUIN, AMBLARD,

Procurations : Madame BRUEL à Monsieur SCHALK, Madame KHEBRARA à Madame RIVIERE, Monsieur RASCLARD à Monsieur PANGAUD,

Secrétaire : Monsieur J. BEAL.

Objet : Création d'un budget annexe pour la construction d'une gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 23 décembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé le projet de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie sur la ZAC des Terrasses d'Andrézieux. Puis, par délibération du 28 septembre 2017, l'Assemblée a réaffirmé sa volonté de construction de cette caserne.

Il expose que, dans le but d'individualiser l'opération de création de la gendarmerie et pour permettre de retracer précisément :

- la prise en charge financière par la Commune,
- les moyens de financement de l'opération,

il est envisagé la création d'un budget annexe.

Monsieur le Maire indique que, pour 2020, dans la section investissement, il a été prévu d'inscrire une avance soit 300 000 €, somme qui sera affectée au financement des études.

CONSIDERANT que l'instruction budgétaire et comptable M14 permet aux opérations telles que celle-ci d'être décrites dans une comptabilité spécifique dans le cadre d'un budget annexe,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un budget annexe en comptabilité M14, intitulé « construction d'une gendarmerie »,
- **ADOpte** ce budget.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 29 novembre 2019

Le Maire

Jean-Claude SCHALK



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20191129-98-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2019

Affichage : 03/12/2019

Pour l'autorité compétente
par délégation

Jean-Claude SCHALK